



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 2 février 2023

Délibération n°23-003

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Déclassement de l'ancien centre de secours SDIS sur les parcelles AO 1, 2 et 3

Date de la convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 7

Absents excusés : 7

Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, M. Denis CHARBONNIER, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Stéphane ROUX, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

Absents Excusés : Mme Jacqueline MOUSSET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme François THOMERE, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Youness ZELMAT donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, Mme Isabelle GAUDRON donne pouvoir à M. Brice RAVIER.

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

La Ville d'Amboise est propriétaire de l'ancien centre de secours SDIS sur les parcelles AO 1, 2 et 3, pour 6588 m².

Ces dernières ne sont plus utilisées par les services techniques depuis janvier 2013 car elles ne répondaient plus aux besoins des services. Dans ce cadre, la Ville souhaite les vendre.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit au préalable donner son accord.

En effet, l'ancien centre de secours SDIS n'étant dans les faits plus affecté à un service public, il convient dans un premier temps de constater la désaffectation matérielle du bien.

Dans un second temps, il convient de procéder au déclassement de ce bien du domaine public communal afin qu'il soit désormais classé dans le domaine privé de la commune.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires Générales et Ressources Humaines le 23 janvier 2023.

Sur demande de plus d'un tiers des membres du Conseil Municipal, un vote à bulletin secret a lieu.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret, décide par 17 voix POUR, 9 CONTRE et 7 ABSTENTIONS :

- de constater préalablement la désaffectation de l'ancien centre de secours SDIS sur les parcelles AO 1, 2 et 3,
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 17

CONTRE : 9

ABSTENTION : 7

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,
Marc LEONARD
L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD
Maire d'Amboise
Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise